

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 mai 2024

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mai à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze mai deux mille vingt-quatre, s'est rassemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF
2023 DU BUDGET
ANNEXE DES
PARKINGS

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Alice CANABATE, Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Moussou NIANG, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUIPIER par Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN par Christophe PAQUIS, Mathias GCOLDBERG par Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND par Frédérique SARRE..

ABSENTS : Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE : Lisa YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU l'instruction budgétaire et comptable *M 4*,

VU le compte de gestion 2023 du Budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas,

CONSIDERANT CE QUI SUIV

Il convient de procéder au vote du Compte administratif pour l'exercice 2023 concernant le budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas,

Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire des Lilas, ayant quitté la salle et n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide de donner acte à M. Lionel BENHAROUS, Maire, de la présentation du Compte administratif 2023 du Budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas,

ARTICLE 2 : Arrête et approuve les résultats définitifs (restes à réaliser intégrés) du Compte administratif de l'exercice 2023 du Budget annexe des parkings publics de la ville des Lilas, tels que résumés ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation	332 564,14 €	342 404,15 €
	Section d'investissement	130 433,75 €	129 360,92 €
+		+	+
Report de l'exercice N-1	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	21 746,92 €
	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	73 978,72 €
=		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		462 997,89 €	567 490,71 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	30 236,00 €	191 000,00 €
	TOTAL des Restes à Réaliser à reporter en N+1	30 236,00 €	191 000,00 €
=		=	=
Résultat cumulé	Section d'exploitation	332 564,14 €	364 151,07 €
	Section d'investissement	160 669,75 €	394 339,64 €
	TOTAL CUMULE	493 233,89 €	758 490,71 €

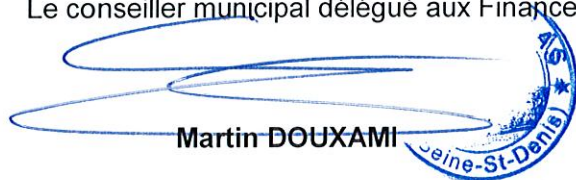
ARTICLE 3 : Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de gestion 2023 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 3 : Reconnaît la sincérité des reports de l'exercice 2023 et des rattachements de charges et produits intégrés dans les réalisations.

ARTICLE 4 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, et à Madame la Trésorière municipale de la Ville des Lilas.

Délibération votée par 26 voix en faveur, 0 voix contre et 4 abstentions.

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué aux Finances


Martin DOUXAMI

La secrétaire de séance


Lisa YAHIAOUI

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240529-D74-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024